

REGLEMENT DU TRANSPORT A LA DEMANDE

TAXI.COM

A PARTIR DU 01 JUILLET 2015



Téléphone au 02-99-74-32-18

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

LES TARIFS :

CARTE VERTE Tarif du Transport à la demande Pour un aller simple	Bénéficiaires
4€ (à compter du 1 ^{er} juillet 2015)	- + 65 ans - Inscrits à Pôle Emploi - Bénéficiaires du RSA ou CMU - Détenteurs d'une carte d'invalidité - Bénéficiaires d'une allocation telle que l'APA ou l'AAH

LES JOURS DE FONCTIONNEMENT



Lundi : 9h à 18h30
Samedi : 9h à 13h00

Mercredi : 9h à 18h30

LES RESERVATIONS



Réservation le vendredi
entre 9h00 et 12h00

Réservation le mardi
entre 9h00 et 12h00

**Aucune demande de transport taxi.com déposée sur la
messagerie vocale ne sera prise en compte.**

La carte d'utilisateur

Pour obtenir une carte d'utilisateur, faites une demande auprès de votre **mairie**.

Justificatifs obligatoires :

Vous êtes :	Justificatif(s) obligatoire(s)
Agé(e) de + 65 ans	Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille
Inscrit (e) à pôle emploi	Photocopie de l'attestation en cours de validité
Bénéficiaire de la CMU ou du RSA	Photocopie de l'attestation en cours de validité
Bénéficiaire d'une allocation (AAH, APA)	Photocopie de l'attestation en cours de validité
Détenteur (trice) d'une carte d'invalidité	Photocopie de la carte d'invalidité en cours de validité

Pour tout autre renseignement, veuillez vous adresser au service TAXI.COM au 02-99-74-32-18
Le mardi de 09h00 à 12h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00

LE TERRITOIRE DE VITRÉ COMMUNAUTÉ :

Communes	
ARGENTRE DU PLESSIS	MONTAUTOUR
AVAILLES SUR SEICHE	MONTREUIL DES LANDES
BAIS	MONTREUIL SOUS PEROUSE
BALAZE	MOULINS
BREAL SOUS VITRE	MOUSSE
BRIELLES	MOUTIERS
CHAMPEAUX	PERTRE (LE)
CHAPELLE-ERBREE (LA)	POCE LES BOIS
CHATEAUBOURG	PRINCE
CHATILLON EN VENDELAIS	RANNEE
CORNILLE	SELLE-GUERCHAISE (la)
DOMAGNE	ST AUBIN DES LANDES
DOMALAIN	ST CHRISTOPHE DES BOIS
DROUGES	ST DIDIER
ERBREE	ST GERMAIN DU PINEL
ETRELLES	ST JEAN SUR VILAINE
GENNES SUR SEICHE	ST M'HERVE
GUERCHE DE BRETAGNE (la)	TAILLIS
LANDAVRAN	TORCE
LOUVIGNE DE BAIS	VAL D'IZE
MARPIRE	VERGEAL
MECE	VISSEICHE
MONDEVERT	VITRE

Les taxis ne peuvent pas vous conduire en dehors de ces communes.

LE REGLEMENT

Article 1 :

Pour pouvoir utiliser le service transport TAXI.COM, vous devez **obligatoirement faire une demande de prise en charge auprès de votre commune de résidence.** Les documents sont à retourner au service transport de Vitré communauté.

Article 2 :

Seul le détenteur de la carte d'usager peut bénéficier du service TAXI.COM. De manière ponctuelle, **après accord du service transports,** un enfant (moins de 12 ans) de l'ayant droit pourra accompagner celui-ci.

Article 3 :

Les réservations se font **obligatoirement** par le biais du service TAXI.COM. Si vous réservez directement votre taxi, vous ne pourrez pas bénéficier du tarif TAXI.COM.

Le répondeur du service taxi.com sert seulement à prévenir en cas d'annulation.

Aucune demande de transport taxi.com déposée sur la messagerie vocale ne sera prise en compte.

Article 4 :

Les utilisateurs ne peuvent en aucun cas choisir ou demander un taxi en particulier. Si la compagnie de taxi ne vous convient pas, vous ne pouvez pas annuler votre course.

Article 5 :

Vous ne pouvez utiliser qu'une fois par jour le service TAXI.COM.

Il est conseillé de regrouper vos rendez-vous. **Les déplacements ne sont pas pris en charge à l'intérieur du périmètre aggloméré et doivent être supérieurs à 2 km.**

Article 6 :

Lors de la réservation, vous devez donner une **adresse très précise pour le retour** car ce ne sont pas systématiquement les mêmes taxis qui reviennent vous chercher.

Article 7 :

Le service TAXI.COM **se réserve le droit d'imposer certains horaires** afin de pouvoir regrouper le maximum de personnes dans un seul véhicule. Une tolérance de **30 minutes** par rapport à l'heure indiquée par l'utilisateur pourra intervenir entre l'heure effective de prise en charge afin d'optimiser le groupement de personnes dans une même tournée.

Article 8 :

Il faut une **heure minimum entre l'aller et le retour.**

Article 9 :

Si vous n'annulez pas votre course au moins une heure avant que le taxi soit arrivé à votre domicile, nous nous réservons le droit de vous faire payer le montant de la participation correspondant à cette course (sauf cas particuliers).

Article 10 :

Nos amis les animaux ne sont pas autorisés à bord sauf :

- Les chiens guides d'aveugles
- Les animaux de petite taille voyageant dans des paniers ou des caisses de transport.